

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 44 (1952)
Heft: 6

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

44^{me} année

Juin 1952

N° 6

Couverture des dépenses d'armement

Faute de grives, on mange des merles

Par *Jean Möri*

Jamais proverbe n'a été plus indiqué qu'en l'occurrence: Puisque le peuple suisse a rejeté l'initiative populaire concernant le financement des armements et la sauvegarde des conquêtes sociales, dite plus communément initiative pour un sacrifice de paix, il faut bien se rabattre, de bon ou mauvais gré, sur le projet d'arrêté fédéral présenté par le Conseil fédéral et adopté par le Parlement. A moins de vouloir soulager à tout prix les gros revenus du travail de l'hypothèque de 300 millions de francs qui pèse sur eux. Il se trouve des passionnés dans le monde ouvrier pour envisager cette éventualité, puisqu'on a vu dans une importante section socialiste de Suisse allemande une forte minorité se prononcer pour la liberté de vote. Rien ne pourrait davantage réjouir les patriotes de cantine mais non du porte-monnaie qu'un secours aussi inespéré. En effet, si les journaux de la banque et de la grande industrie se prononçaient pour les suppléments à l'impôt de défense nationale avant la grande consultation populaire du 18 mai, c'était pour torpiller plus sûrement le sacrifice de paix. Maintenant que cette œuvre néfaste est chose faite, que les 700 millions de francs qu'auraient rapportés la combinaison du sacrifice de paix et des suppléments à l'impôt de défense nationale sont perdus, ils prétendent effacer également de l'ardoise l'accroissement des ressources fiscales de 330 millions de francs prévues dans le projet de l'Assemblée fédérale pour la période triennale pendant laquelle durera encore la réforme transitoire des finances fédérales en vigueur actuellement. C'est tellement vrai que la Chambre suisse des arts et métiers s'est prononcée récemment pour la liberté de vote, avec des considérants qui constituent une invitation à rejeter le projet des Chambres fédérales, tout en paraissant admettre hypocritement que « certains aspects du projet justifient de nouvelles sources de recettes fédérales ». Il est évident que le zèle positif est aussi restreint dans les